

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 04371 Numéro SIREN : 889 076 428 Nom ou dénomination : 80 DECO PULS
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2022 sous le numéro de dépôt 15946



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

Néant ☐

Désignation de l'entreprise 80 DECO PULS - SIREN : 889076428

Durée de l'exercice en nombre de mois: 16

Durée de l'exercice précédent: 16

16 AOUT 2022

15946

Exercice N clos le
31/12/2021

ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial ⁶	010		012		
			Autres ⁶	014		016		
	Immobilisations corporelles		028	55 188	030	3 238	51 950	
	Immobilisations financières ⁶ (1)		040	467	042		467	
	Total I (5)			044	55 655	048	3 238	52 417
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production ⁶		050		052		
		Marchandises ⁶		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés ⁶		068	77 720	070		77 720
		Autres ⁶ (3)		072	40 035	074		40 035
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	34 569	086		34 569	
	Charges constatées d'avance ⁶		092		094			
	Total II			096	152 324	098		152 324
	Total général (I + II)				110	207 979	112	3 238
PASSIF							Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel ⁶					120		2 000
	Écarts de réévaluation					124		
	Réserve légale					126		
	Réserves réglementées ⁶					130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants ⁶)					131		132
	Report à nouveau					134		
	Résultat de l'exercice					136		25 216
	Provisions réglementées					140		
	Total I					142		27 216
Provisions pour risques et charges					Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156		21 006
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164		
	Fournisseurs et comptes rattachés					166		117 363
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)					169		39 156
	Produits constatés d'avance					174		
	Total III					176		177 525
Total général (I + II + III)					180		204 741	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice ⁶	182		55 188
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice ⁶	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Conforme à l'original

30.06.2022

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2022

Version 2022 - 11/11/2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		80 DECO PULS - SIREN : 889076428		Néant ☐ *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						Exercice N clos le 31/12/2021	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214
		Services *			217		218
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						432 525
	Production immobilisée *						222
	Subventions d'exploitations reçues						224
	Autres produits						226
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						230
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						9
	Variation de stocks (marchandises) *						232
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						432 534
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						236
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						238
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243 323				240
	Rémunérations du personnel *						242
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						294 306
	Dotations aux amortissements *						244
	Dotations aux provisions						1 122
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259 260				250
	Total des charges d'exploitation (II)						252
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						3 238	
Produits financiers (III)		280				264	
Charges financières (V)						402 479	
Produits exceptionnels (IV)						270	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347 348		291	
Impôt sur les bénéfices * (VII)						290	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						300	
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312			25 216	306	
B - RÉSULTAT FISCAL						4 450	
Régime d'exploitation	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		310
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI et autres amortissements non déductibles)				318		314
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	4 450	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))		249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Déductions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44 septies)	986	ZI - ZIV (44 octies et octies A)	987	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	342
	BI (44 septies A)	989	ZRD (44 septies)	127	ZRR (44 quinquies)	138	
	Bassins d'emplois à redynamiser (44 quinquies)	991	Investissements outre-mer	344	ZI-VNG (44 quaterdecies)	345	
	BI-D (44 septies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septies)	993			
	Crédits d'impôt au titre du report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643	350
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	29 666	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	29 666	372	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Version 1.0.0 - 10/01/2022 - 10/01/2022

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ							Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	100	0	0	0	100	
	Autres	110	0	0	0	110	
Immobilisations corporelles	Terrains	120	0	0	0	120	
	Constructions	130	0	0	0	130	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	140	0	3 656	0	3 656	
	Installations générales, agencements divers	150	0	0	0	0	
	Matériel de transport	160	0	50 000	0	50 000	
	Autres immobilisations corporelles	170	0	1 532	0	1 532	
Immobilisations financières		180	0	467	0	467	
TOTAL		190	0	55 655	0	55 655	
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations, dotations de l'exercice	Diminutions, amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Fonds commercial		495	0	0	0	495	
Autres immobilisations incorporelles		500	0	0	0	500	
Immobilisations corporelles	Terrains	510	0	0	0	510	
	Constructions	520	0	0	0	520	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	0	3 656	0	3 656	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	0	0	0	0	
	Matériel de transport	550	0	50 000	0	50 000	
	Autres immobilisations corporelles	560	0	1 532	0	1 532	
TOTAL		570	0	55 188	0	55 188	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	Ces plus-values et moins-values sont imposables pour les entreprises à l'IS, exonérées pour les entreprises à l'IR.				
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
Immobilisation	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values		
1	2	3	4	Court terme	Long terme		
				5	19 % 6	15 % ou 12,8 % 7	0 % 8
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	570	580	580	580	580	580	580
Plus-values taxables à 19 %				590	580	590	590
Régularisations				590	580	590	590
TOTAL				590	580	590	590

Des explications concernant cette publication sont données dans la notice 2033-N01.

Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 21 F et 238 C du CGI, lorsque, au 1^{er} janvier de l'année, l'entreprise est soumise à l'IS. Ces plus-values sont exonérées de plus-values lorsque, au 1^{er} janvier de l'année, l'entreprise est soumise à l'IR.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**
Désignation de l'entreprise : **80 DECO PULS - SIREN : 889076428**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Fusion-absorption : déficits transférés de p.m. droit art 209-B-2 *	982 bis
Fusion-absorption : nombre d'opérations	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI, dont Madelin	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374 0
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 9 662
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise: 80 DECO PULS - SIREN : 889076428

Néant ☐

Exercice ouvert le: 04/09/2020 et clos le: 31/12/2021

Données en nombre de mois 16

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *	376	4
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	4

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	432 525
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	432 525

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	26 779
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	294 308
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	321 087

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	111 438
---	-----	---------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).

111 438

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	432 525
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	04/09/2020 160
Date de cessation		31/12/2021

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 80 DECO PULS - SIREN : 889076428 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	MR	Nom complet	PULS Veaceslav					
Nom marital			% de détention	100	Nb de parts ou actions		200	
Naissance :	Date	21/07/1980	N° Département	99	Commune	CAHUL	Pays	MOLDOVA, R
Adresse :	8 allée Henri Wallon							
95100		ARGENTEUIL						

Titre		Nom complet			
Nom marital				% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :					

7.

FILIALES ET PARTICIPATIONSADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [80 DECO PULS - SIREN : 889076428]

Néant ☒

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	
.....	
.....	

80 DECOPULS
8 allée Henri Wallon,
95100 Argenteuil
TEL : 06.80.76.00.53
Mail : 80decopuls@gmail.com

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin à 17 h 00, l'actionnaire unique de la société 80 DECOPULS, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital social de 2 000,00 €, dont le siège social est situé au 8 allée Henri Wallon, 95100 Argenteuil, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 889 076 428, s'est réuni audit siège.

L'assemblée est présidée par Monsieur Veaceslav PULS, Président, qui déclare posséder personnellement :

- DEUX CENT ACTIONS
Numérotées de 1 à 200 inclus, soit.....200,00

Soit le nombre d'actions composant le capital social.....200,00

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'actionnaire unique peut prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- les accusés de réception des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion du Président sur l'exercice écoulé ;
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le Président indique que ces documents ont été adressés à l'actionnaire unique quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle qu'elle s'est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

80 DECOPULS
8 allée Henri Wallon,
95100 Argenteuil
TEL : 06.80.76.00.53
Mail : 80decopuls@gmail.com

-
- lecture du rapport de gestion du Président sur les opérations et les comptes annuels de l'exercice comptable clos le 31 décembre 2021 ;
- approbation de ces comptes et quitus au Président de sa gestion ;
- affectation des résultats ;
- appointements du Président ;
- conventions relevant des articles L 227-10 et suivants du Nouveau Code de Commerce.

Puis il donne lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et examiné les comptes annuels de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2021, l'Assemblée Générale déclare les approuver et donne au Président quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice, qui est un bénéfice 25 215,79 €, de la manière suivante :

➤ en réserve légale	:	200€
➤ au crédit du compte de « Report à nouveau »	:	25 015,79 €

Total : 25 215,79 €.

80 DECOPULS
8 allée Henri Wallon,
95100 Argenteuil
TEL : 06.80.76.00.53
Mail : 80decopuls@gmail.com
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et reçu les explications du Président, l'actionnaire unique approuve les éventuelles conventions relevant des articles L 227-10 et suivants du Nouveau Code de Commerce au cours de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 h 45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président, actionnaire unique présent.

Veaceslav PULS
PRESIDENT



Conforme à l'original
30.06.2022.

80 DECOPULS
8 allée Henri Wallon,
95100 Argenteuil
TEL : 06.80.76.00.53
Mail : 80decopuls@gmail.com

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE COMPTABLE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2021**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes annuels de l'exercice comptable clos le 31 décembre 2021 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les formes et les méthodes légales et réglementaires.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 25 216 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

I – Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice

Le chiffre d'affaires du présent exercice comptable s'est élevé à 432 525 € au titre des années civiles 2020-2021 consommé de matières premières de 26 779 €.

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 30 055 €, et ce compte tenu d'un montant d'autres achats et charges externes de 294 306 €, d'impôts, taxes et versements assimilés pour 1 122 €, de frais de personnel pour 77 034 €, de dotations aux amortissements 3 238€ et ce après un montant d'autres produits d'exploitation de 9€.

Compte tenu de l'absence de tout élément résultat financier et de tout élément exceptionnel, et d'une charge d'impôt sur les sociétés s'élevant à 4 450 €, le résultat net est un bénéfice 25 216 €.

II - Perspectives d'avenir

Les perspectives pour le nouvel exercice apparaissent stables, et ce malgré la situation sanitaire liée à la crise du COVID-19.

80 DECOPULS
8 allée Henri Wallon,
95100 Argenteuil
TEL : 06.80.76.00.53
Mail : 80decopuls@gmail.com

Il conviendra donc de rester particulièrement vigilant dans la maîtrise des dépenses et du suivi tant de l'évolution de l'activité que de la marge sur ventes, afin de tenter d'améliorer la rentabilité pour l'entreprise au titre de l'année 2022.

III – Activités et résultats des filiales

La société ne détient aucune filiale ou participation au 31 décembre 2021.

IV – Prise de participation de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 Alinéa 1 du Code de Commerce, aucune prise de participation n'est à enregistrer au titre de l'exercice écoulé.

V – Montant des dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes, au cours des trois exercices comptables précédents.

VI – Frais de recherche et développement

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune dépense de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

VII – Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La crise sanitaire liée au COVID-19 s'est poursuivie entre la date de clôture de l'exercice et ce jour.

VIII – Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la date de clôture de l'exercice social, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance.

- Montant des dettes fournisseurs au 31 décembre 2021 : 117 363 Euros
- Solde des dettes fournisseurs à 60 jours : 117 363 Euros.

80 DECOPULS
8 allée Henri Wallon,
95100 Argenteuil
TEL : 06.80.76.00.53
Mail : 80decopuls@gmail.com
IX – Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes annuels de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même Code.

X – Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, qui est un bénéfice 25 215,79 €, de la manière suivante :

➤ en réserve légale	:	200€
➤ au crédit du compte de « Report à nouveau »	:	25 015,79 €

Total : 25 215,79 €.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice comptable sur les comptes annuels duquel vous avez à vous prononcer.

Veaceslav PULS
PRESIDENT

